



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 4/12/2024

**DELIBERATION N°03
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

CARTE 3 : SAGE/OBSERVATOIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme. Martine CHARMET et MM. David BOUVIER et Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme. Dominique MARCON, MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant), Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN et MM. David ARNAUD

CCVD : Mme Sara FREY

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Françoise CHAZAL (suppléante), Nathalie ZAMMIT (suppléante), MM. Jacques LAEGAILLERIE et Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gille MAGNON, Franck MONGE et Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Catherine PELLINI (suppléante) et Dominique VINAY.

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean SERRET, Cyrille VALLON, Gérard GAGNIER (suppléant).

OBJET : MISE A JOUR DE LA PARTICIPATION STATUTAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME POUR L'ANNEE 2024

Le Président rappelle la délibération du 7 février 2024 arrêtant les participations statutaires des membres au titre de l'année 2024.

Il souligne que le Département de la Drôme contribue financièrement à l'exercice des compétences du SMRD sur la carte n°3 « SAGE / Observatoire ».

Il rappelle que les statuts du SMRD prévoient que la participation du Département soit définie chaque année, selon une formule de calcul qui prend en compte à la fois les effectifs du syndicat ainsi que des forfaits augmentés chaque année de 2 %.

Pour l'année 2024, le montant de la contribution du Département de la Drôme a été initialement délibérée à 170 K€. Après recalcul, il apparaît que le montant de la participation devrait être de 185 K€ pour cette année.

Il est donc nécessaire de délibérer sur ce montant afin d'autoriser le Président à émettre un titre complémentaire de 15 K€.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité (3 abstentions – 0 contre – 15 pour) :

- DÉCIDE de mettre à jour la contribution du Conseil Départemental de la Drôme pour l'année 2024 à 185 K€, conformément à l'article 12-1 des statuts du SMRD,
- AUTORISE le Président à émettre le titre complémentaire auprès du Conseil Départemental de la Drôme,
- CHARGE le Président de réaliser toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA
RIVIÈRE DRÔME ET
SES AFFLUENTS

